

Motion 1869

pour la création d'un nouvel établissement de détention préventive (Champ-Dollon II)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que la prison de Champ-Dollon a été conçue en 1977 pour 270 détenus ;
- que depuis des années, ce nombre est constamment dépassé, un nouveau record ayant été établi en janvier 2009 avec plus de 500 détenus ;
- que l'inauguration de la prison de La Brenaz, avec ses 68 places vouées à l'exécution de courtes peines, n'a pas soulagé Champ-Dollon dans la mesure apparemment attendue ;
- que la surpopulation carcérale détériore les conditions de détention, les conditions de travail des gardiens et de manière plus générale la sécurité des Genevois ;
- qu'il n'y a pas lieu d'espérer, compte tenu de l'augmentation de la population, notamment, de baisse durable de l'effectif des personnes en détention préventive ;
- qu'il y a par conséquent lieu, à côté de mesures urgentes, de lancer dès maintenant la construction d'une nouvelle unité de détention préventive de 250 places au moins, à proximité de Champ-Dollon (Champ-Dollon II) ;

invite le Conseil d'Etat

- à planifier et construire dans les meilleurs délais une nouvelle unité de détention préventive de 250 places au moins ;
- à informer régulièrement le Grand Conseil de l'avancement des travaux de planification.